

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Arrêté du 26 août 2016 portant modification de la liste des certifications de conformité enregistrées

NOR : AGRT1623832A

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 641-65 ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2006 relatif aux modalités d'application de l'article 10 de l'ordonnance n° 2006-1547 du 7 décembre 2006 relative à la valorisation des produits agricoles, forestiers ou alimentaires et des produits de la mer ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2007 fixant la liste des certifications de conformité enregistrées au 1^{er} janvier 2007 ;

Vu les arrêtés du 17 octobre 2007, du 21 novembre 2008, du 14 septembre 2009, du 10 juin 2010, du 28 février 2011, du 30 août 2011, du 23 mars 2012, du 14 septembre 2012, du 5 février 2013, du 13 novembre 2013, du 4 mars 2014, du 17 décembre 2014, du 4 juin 2015 et du 7 janvier 2016 portant modifications de la liste des certifications de conformité enregistrées au 1^{er} janvier 2007,

Arrête :

Art. 1^{er}. – La liste des certifications de conformité enregistrées est modifiée conformément à l'annexe au présent arrêté.

Art. 2. – La directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 août 2016.

Pour le ministre et par délégation :
L'ingénieure de recherche hors classe,
F. SIMON

ANNEXE

A. – Déclarations de démarches de certification de conformité enregistrées depuis le 7 janvier 2016

NUMÉRO du cahier des charges	NOM	EXIGENCES et recommandations	DÉTENTEUR	ADRESSE DU DÉTENTEUR	CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES	ORGANISME CERTIFICATEUR
CC/01/16	Canard Pékin	Viande de volaille Arrêté du 21 décembre 2007 modifié	SAS HUTTEPAIN Aliments	ZI Nord Le Mans, 24, rue Ettore-Bugatti, 72650 La Chapelle-Saint-Aubin	1. Alimenté avec 100 % de végétaux, minéraux et vitamines dont 70 % minimum de céréales 2. Durée d'élevage : 49 jours minimum 3. Suivi et identifié de l'élevage jusqu'au consommateur	CERTIPAO, 11, villa Thoréton, 75015 Paris
CC/02/16	Poulet entier et découpes, frais ou surgelé	Viande de volaille Arrêté du 21 décembre 2007 modifié	Société SAVEL	BP 20, Saint-Sébastien, 29870 Lannilis	1. Alimentation avec 100 % de végétaux, minéraux et vitamines dont 70 % de céréales 2. Durée d'élevage minimum de 56 jours	AVICERT, 2, Le Mail, 76190 Yvetot
CC/03/16	Dinde	Viande de volaille Arrêté du 21 décembre 2007 modifié	SAS HUTTEPAIN Aliments	ZI Nord Le Mans, 24, rue Ettore-Bugatti, 72650 La Chapelle-Saint-Aubin	1. Alimentée avec 100 % de végétaux, minéraux et vitamines dont 65 % minimum de céréales 2. Durée d'élevage : 70 jours minimum 3. Suivi et identifiée de l'élevage jusqu'au consommateur	CERTIPAO, 11, villa Thoréton, 75015 Paris
CC/04/16	Dinde	Viande de volaille Arrêté du 21 décembre 2007 modifié	SAS HUTTEPAIN Aliments	ZI Nord Le Mans, 24, rue Ettore-Bugatti, 72650 La Chapelle-Saint-Aubin	1. Alimentée avec 100 % de végétaux, minéraux et vitamines dont 65 % minimum de céréales 2. Durée d'élevage : 77 jours minimum 3. Suivi et identifié de l'élevage au consommateur	CERTIPAO, 11, villa Thoréton, 75015 Paris
CC/05/16	Poularde	Viande de volaille Arrêté du 21 décembre 2007 modifié	DUC	Grande Rue, 89771 Chailley Cedex	1. Alimenté avec 100 % de végétaux, minéraux et vitamines dont 70 % de céréales 2. Durée de vie : 120 jours minimum 3. Respect des bonnes pratiques d'élevage 4. Traçabilité garantie des éleveurs au consommateur	Bureau Veritas Certification France SAS, ZA de Champgrand, BP 68, 26270 Lortol-sur-Drôme

B. – Modifications de cahiers des charges enregistrés depuis le 7 janvier 2016

NUMÉRO du cahier des charges	NOM	EXIGENCES et recommandations	DÉTENTEUR	ADRESSE DU DÉTENTEUR	CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES	ORGANISME CERTIFICATEUR
CC/03/05	Blé panifiable : Camp rémy	Blés, farine et pains	Association des producteurs de blé du Plateau d'Evaux	Mairie de Chambonchard, 23110 Chambonchard	1 Un blé de variété Camp Rémy et de qualité panifiable 2 Une conduite de la culture respectant les bonnes pratiques agricoles 3 Une traçabilité assurée du semis à la commercialisation	QUALISUD, BP 82256, 31322 Castanet-Tolosan Cedex
CC/28/98	Veaux de boucherie nourris au lait entier	Viande et abats de veau Arrêté du 15 janvier 2009 modifié	SARL Jean FOLLAIN	La Chevalerie, 50320 Noirpalu	1 Veau nourri au lait entier 2 Durée d'élevage de 180 jours maximum	AVICERT, 2, Le Mail, 76190 Yvetot
CC/02/16	Poulet entier et découpes, frais ou surgelé	Viande de volaille Arrêté du 21 décembre 2007 modifié	Société SAVEL	BP 20, Saint-Sébastien, 29870 Lannilis	1 Alimentation avec 100 % de végétaux, minéraux et vitamines dont 70 % de céréales 2 Durée d'élevage minimum de 56 jours 3 Elevé dans le respect des bonnes pratiques d'élevage	AVICERT, 2, Le Mail, 76190 Yvetot
CC/56/97	Lapin	Viande de lapin Arrêté du 21 décembre 2007 modifié	Coopérative des Producteurs de Lapin du Bocage (CPLB)	La Chanterrie, 85700 Réaumur	1 Lapin élevé dans le respect des bonnes pratiques d'élevage 2 Alimentation 100 % végétale, minérale et vitaminique dont 65 % minimum de matières premières riches en fibres et issues de céréales. Caractéristique certifiée complémentaire utilisable jusqu'au 25/07/2017 : lapin aux yeux noirs et à croissance lente	Bureau Veritas Certification France SAS, ZA de Champgrand, BP 68, 26270 Loriol sur Drôme
CC/13/11	Œufs de poules élevées en plein air	Œufs Arrêté du 15 juillet 2010 modifié	Matines SAS	Tour Montparnasse, 33, avenue du Maine, 75755 Paris Cedex 15	1 Indice fraîcheur et couleur de jaune garantis 2 Date de durabilité minimale sur la coquille 3 Identification et suivi de chaque œuf du producteur jusqu'au consommateur	Bureau Veritas Certification France SAS, ZA de Champgrand, BP 68, 26270 Loriol sur Drôme